

gazoduoq<sup>®</sup>

gazoduoq<sup>®</sup>

**Rencontre de travail technique**

**Roberval**

**4 Février 2019**

## Compte rendu – Rencontre Roberval

Information générale	
<b>Date/Heure de début</b>	4 février 2019 – 13h00
<b>Emplacement/Adresse</b>	Hôtel Château Roberval, 1225 Boulevard Marcotte, Roberval, QC G8H 2P1
<b>Organisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MRC Maria-Chadelaine</li> <li>- MRC Domaine-du-Roy</li> <li>- Chambre de commerce et d'industrie de Roberval</li> <li>- Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien</li> <li>- Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean</li> <li>- Club quad Passion-Nature</li> <li>- Club Quad Passe-partout</li> <li>- Fédération de club de quad du Québec</li> <li>- Fédération régionale, Union des producteurs agricoles</li> <li>- Syndicat local Domaine-du-Roy, Union des producteurs agricoles</li> <li>- Comité de bassin de la rivière Ouiatchouane</li> </ul>
<b>Équipe Gazoduq</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frédéric Lepage, Chef Relations avec les communautés</li> <li>- Bruno St-Laurent, Conseiller principal infrastructure</li> <li>- Robert Lavoie, Conseiller relations communautaires (SLSJ)</li> <li>- Claude Veilleux, UDA</li> <li>- Guillaume Bérubé, TACT</li> <li>- Cédric Bourgeois, TES</li> <li>- Marie-Claude Verschelden, TES</li> <li>- Valérie Aubut, TES</li> </ul>

### Déroulement de la rencontre:

L'animateur amorce la rencontre, présente son équipe et informe les participants du déroulement.

Chaque participant se présente et une première question est posée concernant la démarche de consultation avec les Premières Nations. Un représentant répond que l'entreprise a un processus de consultation spécifique et en parallèle pour les communautés autochtones.

L'animateur fait un rappel des objectifs de la rencontre :

1. Partager de l'information à jour sur le projet;
2. Identifier les contraintes ou autres éléments particuliers sur le corridor à l'étude;
3. Discuter du document de travail en version préliminaire partagé pour valider les informations et identifier des ajouts possibles.



Un représentant de Gazoduq présente le projet pour les quelques personnes qui n'ont pas assisté aux rencontres précédentes :

- Début des consultations en décembre 2019;
- Projet de conduite souterraine (un mètre de profondeur) pour alimenter l'usine à Saguenay (1,5 milliard de pieds cubes par jour), car le réseau existant ne peut fournir cette nouvelle demande;
- L'usine de GNL Québec vise à vendre du gaz naturel liquéfié à l'étranger, à l'aide de navires;
- Le gaz naturel est considéré comme une énergie de transition lorsqu'il remplace le charbon et le mazout;
- Offre un avantage compétitif pour plusieurs pays qui désirent atteindre leurs cibles de réduction de GES en lien avec l'Accord de Paris;
- Le gaz naturel est présent au Québec depuis fin des années 50 et est surtout utilisé pour le chauffage, la restauration et plusieurs procédés industriels;
- Il y a présentement 366 000 km de gazoduc au Canada, dont 100 000 km servant au transport (comme le projet de Gazoduq);
- Présentation des risques potentiels et des mesures de sécurité;
- Gazoduc VS oléoduc et particularités des produits;
- Présentation du corridor à l'étude;
- Présentation du processus de consultation;
- Présentation des étapes de réalisation : dépôt du tracé préliminaire et de ses variantes en avril, relevés terrain pour l'étude d'impact au printemps et à l'été, dépôt de l'étude d'impact à l'automne.

Les commentaires ici-bas ont été partagés par certains participants :

Organisme de bassin versant :

- Contacter les entreprises forestières, particulièrement Produits forestiers Résolu
- Attention aux zones de glissement de terrain (secteur Hébertville et plaines)

MRC Domaine-du-Roy :

- Préoccupations face aux secteurs de concentration de villégiature
- Limiter la multiplication des emprises sur le territoire / optimiser les infrastructures existantes
- Solliciter les inspecteurs municipaux et les municipalités

Union des producteurs agricoles :

- Favoriser les travaux en hiver en terres agricoles et attention à la compaction
- Éviter les terres agricoles dynamiques (notamment dans Lac-Saint-Jean Est) i.e. qui font de l'agriculture intensive

Chambres de commerces et d'industrie :

- Maximisation des retombées économiques et la fragmentation des contrats

## **Compte rendu :**

*Q : Est-ce possible de convertir le gazoduc en oléoduc ?*

Le projet de notre client, GNL Québec, vise à utiliser du gaz naturel. Selon le scénario évoqué, techniquement, le gazoduc peut être converti en oléoduc avec plusieurs changements, cependant, ça nécessiterait d'importants investissements financiers. Pour le projet de Gazoduq, on parle de stations de compression alors qu'il faudrait des stations de pompage pour un



oléoduc. Dans le cas d'un gazoduc, les vannes de compression sont situées aux 25-30 km, toutefois, la réglementation est différente pour les oléoducs, il faut plus de stations de pompage. L'élément à retenir est que la conversion du gazoduc en oléoduc serait un nouveau projet, qui nécessiterait un nouveau processus réglementaire, de nouvelles autorisations et de nouvelles autorisations.

*Q : Un mètre de profondeur me paraît peu profond, c'est la norme ?*

Cela dépend des secteurs, mais une conduite enfouie à un mètre de profondeur est la norme.

*Q : La conduite sera-t-elle plus profonde pour les zones agricoles, en raison du drainage ?*

Généralement, on parle de 12 mètres de profondeur pour les zones agricoles, sauf pour le projet Saint-Laurent.

*Q : Comment fonctionnent les travaux et le drainage ?*

Une fois le gazoduc installé, les communications sont maintenues avec les propriétaires en tout temps. S'ils doivent mener des constructions près du gazoduc, ils doivent demander la permission. De façon générale, on tient compte des contraintes de drainage lors de la construction, on s'assure qu'il y ait un drainage adéquat

*Commentaire : je serais surpris que ce soit accepté par l'UPA. J'ai l'impression qu'on va devoir s'en reparler.*

Nous sommes au courant des préoccupations de l'UPA et de ses membres. Il existe un cahier des mesures d'atténuation. Nous allons travailler avec l'UPA pour trouver la meilleure solution et nous assurer que la profondeur en terre agricole est acceptable.

*Commentaire : Nous ne sommes pas venus pour faire la guerre. Nous sommes là pour écouter et interagir de façon constructive.*

Animateur : C'est exactement le genre d'intervention que nous désirons accueillir. Cela permet de bonifier le projet et de clarifier les intentions de chacun. La rencontre d'aujourd'hui est l'occasion de mettre les enjeux sur la table. C'est l'objectif.

Représentant : La fédération de l'UPA a déjà établi qu'elle est le principal canal de communication. Gazoduc a demandé que les membres puissent participer aux rencontres de consultation.

*Q : L'enfouissement des tuyaux sert-il à maintenir la température du gaz ?*

En fait, c'est la pratique au Canada. Une conduite directement déposée au sol deviendrait un obstacle qui empêcherait le passage. Ce n'est pas en lien avec le gel. En hiver, le gaz est maintenu à environ 3-5 degrés Celsius, l'été, la température est plutôt autour de 15 degrés Celsius.

*Q : D'où vient le gaz naturel ?*



L'Alberta et un peu la Saskatchewan, via le Canada Mainline, à partir duquel le projet se connecterait dans le nord-est de l'Ontario. Le gaz naturel est présentement enclavé dans l'Ouest canadien, car le réseau a été construit pour alimenter l'Ontario en gaz et vendre le reste aux États-Unis. Cependant, la production américaine a augmenté depuis les dix dernières années et les États-Unis exportent aujourd'hui en Ontario. Le Canada Mainline est donc sous-utilisé. En ce qui concerne le projet de Gazoduq, cette conduite permet d'avoir accès à une ressource stable, 100% canadienne.

*Q : Comment le gaz est-il extrait ? Est-ce du gaz de schiste ?*

Le gaz extrait de l'Alberta est environ 4% du gaz schiste. Les projections d'extraction sur 50 ans, la proportion du gaz de schiste n'est jamais plus que 10 %.

*Q : On entend beaucoup parler de bélugas, de deux processus d'étude au lieu d'un seul dans les médias. Serait-il possible de vous entendre à ce sujet ?*

Animateur : Actuellement, il y a deux projets et donc évaluations distinctes sur la table.

Représentant : Il y a l'évaluation de l'usine et celle du gazoduc. Ce sont deux projets qui vont de pairs : le gaz est nécessaire au fonctionnement de l'usine, et sans client, il n'y a aucun intérêt de construire un gazoduc. Les deux projets sont pilotés par deux entreprises différentes, ce qui déclenche deux processus individuels. Le projet Énergie Saguenay est plus avancé dans son processus. L'usine a des contraintes de construction différentes à celles d'une ligne de conduite. La question des bélugas sera traitée dans l'évaluation d'impact environnemental d'Énergie Saguenay, il y a d'ailleurs une analyse du cycle de vie qui couvre l'ensemble du projet. Malgré les deux processus distincts, ça ne fait pas en sorte que des impacts seront oubliés. L'analyse de cycle de vie prend en compte l'extraction du gaz jusqu'à son usage au bout de la chaîne.

Animateur : Peut-être qu'une question intéressante à répondre serait la suivante : les deux projets ont-ils les mêmes propriétaires ?

Représentant : Les deux investisseurs principaux sont deux fonds d'investissement et ce sont les mêmes que pour l'usine d'Énergie Saguenay. Dès le départ, ils savaient qu'ils ne seraient pas promoteurs du gazoduc. Mais une fois le projet d'usine bien enclencher, et pour intéresser des investisseurs potentiels, ils ont démarré le deuxième projet, soit celui du gazoduc. Le profil d'investisseurs est différent selon le projet. Il y aura une nouvelle ronde d'investissement sous peu pour Gazoduq, ce qui diversifiera le profil d'investisseur. Aussi, il faut noter qu'au niveau réglementaire, le gazoduc est sous juridiction de l'Office national de l'énergie. Cela étant dit, Gazoduq a tout de même décidé de faire le processus d'évaluation environnementale du Québec.

*Q : Vous dites que le gaz est inodore, incolore, etc. S'il y a une perte de gaz, comment allez-vous la détecter ?*

Il y a des systèmes de détection, ils se font surtout par voie aérienne. Dès la construction, au moment de la soudure, un ultrason est complété sur toutes les soudures pour s'assurer qu'elles sont conformes. Ensuite, un test hydrostatique est mené pour s'assurer que le tuyau est étanche et que la pression est constante. Une fuite est détectable à ce moment. Un autre système permet aussi de mesurer l'intégrité de la conduite en mesurant l'épaisseur de l'acier.



En cas d'une perte de plus de 10 %, la zone peut être identifiée et une intervention peut être menée pour réparer les dommages. De plus, il y a des vannes de sectionnement, un centre de contrôle et des inspections menées tout le long de la conduite. En cas de perte de pression, la fuite serait détectée et les vannes seraient fermées.

*Q : Quand M. Bergeron a fait sa présentation, il a dit que le financement du projet n'est pas complet ? Il manque combien de pourcentage environ ?*

Le financement actuel se calcule en dizaine de millions de dollars sur un projet de plus de quatre milliards. L'ensemble du financement du projet ne dort pas à la banque. Plus les étapes avancent, plus les risques que le projet ne se réalise pas diminuent et plus les investisseurs sont intéressés à y participer. C'est aussi pourquoi les deux investisseurs du départ ont démarré le projet.

Animateur : Des préoccupations à ce sujet vous ont-elles été exprimées ?

*Commentaire : Oui, au niveau des emplois en période de construction, pour que les entreprises locales puissent en profiter.*

Sur le site web, il y aura un endroit où les entrepreneurs pour s'inscrire aux éventuels appels d'offres.

*Commentaire : C'est aussi concernant la complexité des appels d'offres.*

Il y aura un processus pour permettre à différents entrepreneurs de soumissionner.

Animateur : Il y a aussi un Comité de maximisation des retombées dans la région ?

Oui, nous rencontrons les gens du CMAX demain.

*Commentaire : Pour poursuivre sur la même veine, le CMAX a été mis sur pieds afin de répondre à cette préoccupation de la part des entreprises d'ici lorsqu'il y a des grands projets.*

*Q : Avez-vous estimé le pourcentage du corridor qui est en zone verte ?*

On parle de 7 à 10 % de 750 km, ce qui inclut les zones boisées et habitées en territoire agricole. En termes de superficie on parle de 80% en terre publique.

*Commentaire : Chez nous, le territoire n'est pas touché, mais l'apport en gaz naturel dans le nord du lac est un élément important qui pourrait permettre d'alimenter les grosses entreprises.*

Notre excédent de 300 000 000 de pieds cubes est environ ce qui représente la moitié de la consommation actuelle du Québec. La capacité est là. La distribution est toutefois régie et l'exclusivité appartient à Énergir. S'ils souhaitent s'approvisionner à notre conduite, le principe de l'accès ouvert nous oblige de leur fournir.



*Q : Est-ce possible d'avoir un robinet un peu partout ?*

Nous devons voir comment Énergir prévoit développer son réseau. Actuellement, la conduite passe par La Tuque et arrive à Chambord. Le raccordement peut se faire en tout temps, pas besoin d'être fait immédiatement.

*Q : Pourriez-vous alimenter l'usine à Dolbeau, comme vous le feriez à Saguenay?*

C'est différent dans le cas d'Énergie Saguenay, car l'usine est vouée à l'exportation, il n'y aura pas de distribution. Pour l'usine de Saguenay, il est prévu d'avoir un quai de chargement pour des camions transportant du gaz naturel liquéfié qui alimenteront d'autres utilisateurs.

*Q : Par train aussi ?*

Il serait possible de le faire par camion ou par train.

*Q : Il y a plusieurs avantages de faire ça par train, mais sûrement aussi des avantages pour du camion hors norme et dans le nord.*

Animateur : Les gens de quad, les utilisateurs, avez-vous des éléments particuliers à souligner ?

*Q : Comment se passe la cohabitation au niveau des sentiers et des traverses ?*

L'emprise est de 30 mètres. Gazoduq aura une servitude, l'entreprise ne sera pas propriétaire. Les ententes possibles pour permettre un sentier dans l'emprise doivent se faire avec les propriétaires. Le sentier ne peut être directement sur la conduite. Aux croisements, il y a des mesures prises pour protéger le tuyau, surtout pour les sentiers de quad où l'effet d'érosion est plus fort. Il faut assurer un bon couvert. Avec la motoneige, il y a moins de problèmes.

*Q : Vous n'irez pas au-delà de votre corridor ? On se préoccupe du secteur de Val-Jalbert.*

On évite les secteurs habités. D'un, on ne passe pas à l'extérieur du corridor et de deux, il est peu probable qu'on passe par là.

Animateur : L'exercice que nous allons faire sous peu est justement d'identifier les zones sensibles. Gazoduq a accès à des bases de données, mais nous voulons des éléments qu'il n'aurait pas sous la main.

*Q : Il faut tenter d'éviter les aires d'alimentation des prises d'eau potable des municipalités. Il y a, dans les MRC, un programme pour répertorier les puits, mais aussi l'étude d'identification des eaux souterraines. Elle faut peut-être la mettre à jour, mais c'est une bonne base. Les municipalités analysent présentement les aires de vulnérabilité qui permettent d'identifier les aires de protection. Ce sont des données indispensables.*

Ce sont des demandes qui ont été faites aux municipalités et aux MRC. Les informations ont été transmises.

*Q : Comment se font les traverses de cours d'eau ?*

L'une des méthodes se nomme le forage directionnel, c'est-à-dire qu'on creuse sous le cours d'eau. L'eau n'est pas touchée, car on se place à une distance d'installation de 600 - 700 mètres du lit de la rivière, après quoi on creuse sous l'eau et on soude de l'autre côté. Le tuyau passe à environ 8 à 10 mètres sous le cours d'eau. Pour les plus petits cours d'eau, les intermittents, on fait les travaux quand il n'y a pas d'écoulement. Le tuyau est toujours enfoui sous le lit du cours d'eau. Pour une rivière avec un plus gros débit, un barrage temporaire serait mis en place pour arrêter le débit pendant les travaux. L'eau serait pompée pour maintenir le débit dans la rivière, après quoi les barrières seraient retirées. Enfin, pour les cours d'eau plus importants, en fonction de la géologie des sols qui doivent être homogènes, il serait possible de travailler directement dans le cours d'eau avec des mesures d'atténuation. Ça prend toutefois un permis du ministère. Quand on fait ça, la conduite est bétonnée.

*Q : C'est ancré en radiée de béton ?*

On l'enrobe de béton pour lester la conduite.

Animateur : À quel moment une décision sera-t-elle prise pour la technique utilisée ?

Lorsque le tracé aura été identifié, une analyse sera réalisée pour chacun de cours d'eau qui seront traversés, de même qu'une analyse géologique pour déterminer le type de sol. Dans l'évaluation environnementale, une méthode sera identifiée pour chacun des cours d'eau est identifié avec sa méthode. Les inventaires sont faits pour chacun des travaux et servent à identifier les périodes de constructions possibles.

*Q : La technique avec le béton, vous essayez de l'éviter ?*

Effectivement. Mais nous essayons d'abord d'éviter les travaux dans les cours d'eau.

*Q : Considérez-vous la construction d'un pont routier ou ferroviaire pour éviter les cours d'eau ?*

La conduite sera toujours enfouie. En termes de normes, il n'est pas possible d'installer la conduite sur une route, en raison du poids.

*Q : Les bandes riveraines, tentez-vous de les minimiser ?*

Généralement, 5 à 10 mètres de bandes riveraines sont maintenus. Pour le forage directionnel, il n'y a aucun déboisement. Au moment des travaux, la zone de travail est d'environ 60 mètres. En tout temps, une bande protectrice est maintenue le long des rives pour éviter l'érosion.

*Q : Comment se fait la détection des fuites sous les cours d'eau et comment se font les interventions ?*

Aucune fuite ne sera tolérée. Le système sera arrêté et une inspection sera faite. En cas de remplacement du tuyau, on travaille dans le cours d'eau en mettant en place les mesures d'atténuation nécessaires.



*Q : Les fuites sont-elles faciles à détecter ?*

Dans les cours d'eau, on peut voir les bulles. Nous avons aussi nos méthodes d'inspection. S'il y a une fissure, elle est détectable à distance et d'avance. Nous respectons la norme de 10% de perte de métal : en ce sens si quelque chose corrode de la grosseur d'un 10 sous, il y a une perte de de metal perceptible.

*Q : Il faudrait limiter au maximum la fragmentation des écosystèmes et des habitats humides, car le déboisement aura un impact sur l'eau.*

Animateur : Comment fonctionnent l'identification, la gestion et la restauration des milieux humides ?

Dans le cas de la construction d'un gazoduc et tout ce qui est souterrain, il y a une remise à l'état du territoire. En surface, il y aura de la végétation, qui reprendra après quelques années. Il n'y a pas de perte nette de milieux humides. Il peut toutefois y avoir des perturbations temporaires. Le couvert forestier est toutefois diminué, car ça peut endommager le tuyau dans le sol avec les racines.

Animateur : quel type de suivi environnemental permet de dire que tout est comme avant ?

Un inventaire est réalisé à partir de bases de données existantes, ce qui permet de déterminer l'état initial du milieu humide. Le suivi est ensuite demandé par les autorités réglementaires. Avec la connaissance de l'état initial, ça permet de faire la comparaison d'année en année. C'est la même chose avec les milieux humides : il y a inventaire des milieux, on fait une caractérisation. Les suivis peuvent durer 2 à 5 ans.

*Q : Il y a-t-il du jeu sur la distance entre les stations de compression ou peuvent-ils être placés n'importe où ?*

Oui, on prévoit entre 3 ou 4 stations de compression. On va chercher à les localiser près des voies d'accès. Mais ça dépend toujours des caractéristiques des lieux.

*Q : Quel type de programme d'entretien allez-vous utiliser, de nature mécanique ou avec des produits chimiques?*

L'entretien sera mécanique sur l'ensemble du tracé, peut-être aussi aux postes de compression et de vannes. Ce sera fait avec des débroussailleurs. Si nous voulions utiliser des produits chimiques, nous aurions besoin des permis nécessaires. L'entretien dépend de la croissance de la végétation.

*Q : Nous avons déjà plusieurs emprises sur le territoire, quelle est la possibilité de partage des emprises ou de mise en commun des infrastructures ?*

C'est un des critères évalués. Mais il faut savoir qu'on ne peut partager l'emprise. On peut toutefois réduire le déboisement en utilisant les emprises existantes pour les aires de travail temporaire. À noter que quand on ne suit pas les infrastructures existantes, il faut le justifier.

*Q : L'impact sur les possibilités forestières en terre publique et la construction de chemins est-il évalué?*



Deux choses sont évaluées : les pertes de capacité et le maintien des accès. Ce sont des choses qu'on prend en compte, particulièrement en période de construction.

*Q : En phase de construction, vous parlez d'une emprise de 60 mètres. Allez-vous compenser les pertes de production en zone agricole ?*

Oui, pour une servitude de 30 mètres avec le taux applicable et pour les zones de construction, le calcul se fait avec d'autres taux.

*Q : Vous remettez ensuite le terrain en état ?*

Tel qu'il était avant. Quand on creuse, le sol arable est séparé du sol inerte. Ensuite, on replace le sol de façon à ce qu'il soit le plus naturel possible.

*Q : Est-ce envisagé qu'il y ait des programmes compensatoires s'il y a une perte de volume forestier ?*

C'est déjà fait pour la pérennité des boisés, le ministère fait ses calculs.

Explication de l'exercice de consultation sur les cartes.

*Q : Le bois qui est coupé, vous faites quoi avec ?*

On paie les propriétaires pour le bois et le bois leur sera laissé. S'ils ne veulent pas l'utiliser, nous pourrions aussi l'utiliser pour solidifier nos ponceaux ou chemins.

*Q : Les accès construits seront-ils laissés en place ?*

Habituellement, il y a une réhabilitation des milieux, sauf si une entente est faite à l'avance. Nous faisons aussi un effort pour utiliser les infrastructures existantes.

*Commentaire : Si vous évitez les zones agricoles, ce serait très bien.*

Notre analyse vise à faire en sorte que le tracé choisi soit celui ayant le moindre impact. Il y a toujours un équilibre entre l'environnement, le social et l'économique.

*Q : Les coûts sont-ils différents pour les travaux en zones agricoles vs dans les secteurs forestiers ?*

Il y a des coûts non définis selon différentes variables, notamment les montants de dédommagements pour les agriculteurs. Les coûts de construction ne seront pas le facteur déterminant de l'identification du tracé.

*Commentaire : L'ajout de kilomètres au tracé peut être avantageux, s'il a pour effet d'avantager plusieurs personnes ?*

Ça dépend des sols. Nous allons toujours chercher l'équilibre entre les facteurs sociaux, environnementaux et économiques afin que le tracé soit équitable sur toute la ligne.

*Q : Lorsque le tracé sera fait, y aura-t-il une nouvelle ronde de consultation ?*

Oui, au mois de février il y aura des consultations publiques et lorsque le tracé sera connu, il y aura une caravane qui fera la tournée des lieux touchés.

Q : Avez toutes les données relatives aux cours d'eau et aux milieux humides ?

Nous avons les directives du ministère et nous aurons également l'étude d'impacts. Depuis le dépôt de l'avis de projet, nous obtenons plusieurs données du Ministère.

Animateur : Y a-t-il des organisations qui ne sont pas là aujourd'hui et qui devraient y être ?

Commentaire : *Produits Forestiers Résolu*

Actuellement les entreprises privées n'ont pas été rencontrées. Elles pourront être présentes lors des consultations publiques de février. Lorsque le tracé sera connu, elles seront rencontrées.

Q : Les entreprises forestières seront-elles interpellées ?

Nous prendrons les coordonnées de chacun lors des consultations publiques. Les chambres de commerce sont également un point de contact intéressant.

Q : Pourquoi ce n'est pas chacune des municipalités touchées par le projet qui ont été invitées ?

L'objectif était d'avoir différents points de vue et non pas une rencontre comptant uniquement des intervenants municipaux. L'invitation pour le public sera plus large et touchera donc toutes les municipalités. Les rencontres sont prévues lors de plages horaires visant à accommoder les différents intervenants, notamment les élus municipaux qui travaillent en périphérie de leur fonction d'élu.

**Préoccupations ressorties :**

<b>Sujets et préoccupations qui représentent le mieux la communication dans son ensemble</b>	Économique - Retombées économiques	Territoire - Compensations	Environnement - Eau
	Chaîne de valeur - Distribution locale de GN	Environnement - Surveillance et suivi	Projet - Infrastructures du projet
	Territoire - Accès au territoire	Économique - Opportunités pour entreprises locales	Gestion des risques - Sureté et sécurité des installations
	<b>Autres</b>		

<b>Heure de fin de rencontre</b>	15h35
----------------------------------	-------